

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 1 ^{er} septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 1 ^{er} septembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 26
Votants	: 27
Absents excusés	: 1
Absents	: 2

L’an deux mille vingt-deux, le sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, Mme CHAIGNEAU Juliette, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, Mme NICOLAS-NELSON Nathalie, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M BAUDRIER Jérôme, Mme CAMBOULIN Chimène, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien, Mme CITADELLE-VELIN Kelly.

Absente excusée :

Mme MICHIELS Marielle ayant donné pouvoir à M BAUDRIER Jérôme.

Absents :

M LANDRIER Ludovic,
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :
M LEMAIRE Thierry.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance M LEMAIRE Thierry.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°13 DU 23 MAI 2022 RELATIVE A LA MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13 en date du 23 mai 2022 adoptant la modification du droit de préemption urbain à la suite de l’approbation du nouveau PLU,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 7 juillet 2022 demandant de retirer la délibération n°12 du 23 mai 2022

Considérant que la délibération n°13 en date du 23 mai 2022 faisait référence à cette délibération,

Vu l'exposé du rapporteur,

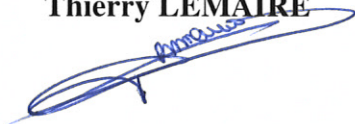
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retirer la délibération n°13 en date du 23 mai 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 27 voix POUR.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Saint-Pathus, le 10 septembre 2022.

Le Secrétaire
Thierry LEMAIRE



Le Maire
Jean-Benoît PINTURIER

